

Voici venir les Fêtes de fin d'année, suprême tradition annuelle de la consommation libérale, célébrant le pouvoir d'achat. Mais voilà, certains voient ce pouvoir se dégrader, et viennent revendiquer un meilleur potentiel à consommer pour enrichir un système les laissant de côté. Stupéfait, notre gouvernement se rend soudain compte que certains d'entre nous disposent de moins de 1000€ mensuel pour vivre. Mais qui sont ces gens ordinaires, ces "braves gens enragés" qui réclament, qu'on ne peut classer ni à l'ultra droite, ni à l'ultra gauche. Cette jacquerie, qui n'a ou ne veut de représentants, ébranle notre société. Alors, puisqu'il est impossible de négocier faute de négociateur, on se rappelle soudain des corps intermédiaires et des élus locaux. Ah oui! Ceux-là mêmes qui mobilisent encore dans notre démocratie 75 ou 90% de participation pour leur élection, ceux là même qui sont investis par la constitution d'animer la cellule de base de la démocratie. C'est à nous les maires, que l'on confie le soin de recueillir les doléances de ces « braves », et les faire remonter auprès des décideurs. C'est la solution retenue par le pouvoir pour calmer le peuple. Mais attention, une non prise en compte de ces doléances donnerait encore plus d'ampleur à ce mouvement, qui n'a pas encore fait le plein: lycéens, étudiants, agriculteurs, routiers, policiers,....

Avant de s'organiser localement pour recueillir ces doléances, je souhaite que la tranquillité, à laquelle nous aspirons tous, soit de fait pour cette trêve, qu'elle vous permette de passer de bonnes fêtes de fin d'année en famille et entre amis.

Joyeux Noël à tous, et en particulier à M. Marcel Reuzé, qui va goûter à une trêve bien plus longue largement méritée, après ces vingt années passées au service de notre commune. Motivation et disponibilité n'ont jamais été mises en défaut, c'est ce que j'ai pu constater au quotidien. Au nom de la commune et de ses habitants, merci et bonne retraite.

Philippe Monnerie
Maire

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Iliès VERGNAUX DENIS

Né le 21 octobre 2018 à RENNES

Manon, Jeanne, Régine VERRON GLONDU

Née le 22 octobre 2018 à SAINT MALO

Victor, Thierry, Hervé LEROYER

Né le 3 novembre 2018 à RENNES

Avertissement: tout parent ne souhaitant pas voir figurer dans l'état civil de l'Echo la naissance de son enfant ou le décès d'un proche et tout couple ne désirant pas voir publier l'avis de mariage est prié d'avertir la Mairie: mairie@stgi.fr



VŒUX DU MAIRE
SAMEDI 05 JANVIER 2019 A 18 HEURES 30
A LA SALLE DES SPORTS
(ACCUEIL DES NOUVEAUX GERMINOIS À 18H00)

INSCRIPTIONS A L'ECOLE COMMUNALE

L'Inspection Académique demande une prévision d'effectifs pour la rentrée 2019.

Cette prévision permet à l'Inspection de prévoir les ouvertures et fermetures de classe. Il est donc important d'avoir une prévision la plus fidèle possible.



Si vous souhaitez inscrire vos enfants à l'école primaire publique de Saint Germain sur Ille en septembre prochain, vous pouvez contacter la directrice, Mme JAFFRENOU, au 02 99 55 46 28 (de préférence le midi ou après 16h30 ou le vendredi toute la journée) ou par mail ecole.0352135F@ac-rennes.fr.

Pour les élèves nés en 2017 et pour qui les parents souhaiteraient effectuer une préinscription, il est possible de la faire dès maintenant. En fonction des effectifs, nous prenons chaque année au moins 3 élèves de TPS.

POUR VOTER AUX ÉLECTIONS EUROPÉENNES le 26 mai 2019, pensez à vous inscrire en Mairie sur les listes électorales avec:

- un justificatif d'identité en cours de validité : carte d'identité, passeport ou tout autre document prouvant à la fois l'identité et la nationalité française (décret de naturalisation, certificat de nationalité française)
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois : quittance de loyer, facture d'électricité, gaz, téléphone, assurance habitation, avis d'imposition.

Vous avez changé de nom ou d'adresse sur la Commune durant l'année, signalez le muni(e) d'un justificatif



La date limite d'inscription est fixée au 29 mars 2019.



PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(compte rendu complet affiché sur le panneau extérieur de la Mairie et disponible sur www.stgi.fr)

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2018

COMPTE-RENDU REUNION DU 18 SEPTEMBRE 2018

Le compte-rendu de la précédente réunion de Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

CANTINE SCOLAIRE

EXTENSION, REHABILITATION ET RENOVATION ENERGETIQUE

Monsieur le 1er Adjoint au Maire présente les devis établis pour l'extension, la réhabilitation et la rénovation énergétique de la Cantine Scolaire. L'extension consiste en l'intégration du préau de 14 m² au réfectoire des maternelles afin de répondre à l'augmentation des effectifs. La rénovation énergétique comprend le remplacement des huisseries extérieures par une entreprise qualifiée RGE et la mise en conformité électrique suite au diagnostic de 2018.

Après analyse des devis,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VALIDE le projet d'extension, de réhabilitation et de rénovation énergétique de la Cantine Scolaire ;

RETIENT la proposition d'un montant HT de 46 472.64 € de l'entreprise ANDRÉ de Saint Symphorien pour la fourniture et la pose d'un bardage et des huisseries extérieures en aluminium laqué avec bois pin naturel côté intérieur;

RETIENT la proposition d'un montant HT de 10 208.92 € de l'entreprise CHAUVEL ELEC de Saint-Sulpice-La-Forêt pour l'éclairage, la mise en conformité électrique, l'alarme incendie et l'arrêt d'urgence cuisine ;

RETIENT la proposition d'un montant HT de 5 711.50 € de l'entreprise BLANC BLEU de Saint-Germain-sur-Ille pour les travaux de peinture intérieure comprenant la charpente, les murs, les boiseries et la tuyauterie;

SOLLICITE, auprès de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine, la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux de l'année 2019 au taux maximum de 40% pour cette extension, réhabilitation et rénovation énergétique de la Cantine Scolaire;

SOLLICITE auprès de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine la Dotation de Sou-

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT
Maîtrise d'œuvre en régie	0.00 €	DETR (40 % du HT)	26 000.00 €
Huisseries extérieures	46 472.64 €	DSIL	10 000.00 €
Electricité	10 208.92 €	Autofinancement	29 000.00 €
Peinture	5 711.50 €		
Travaux en régie	2 606.94 €		
TOTAL HT	65 000.00 €	TOTAL HT	65 000.00 €

tien à l'Investissement Local (DSIL) 2019 pour cette extension, réhabilitation et rénovation énergétique de la Cantine Scolaire;

VALIDE le plan de financement suivant :

DÉCIDE l'engagement et la clôture desdits travaux sur l'exercice 2019 sous réserve d'obtention de la DETR;

CHARGE Monsieur le Maire de déposer les dossiers de demande de subvention correspondants et l'autorise à signer tout document (y compris actes d'engagements) se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

ACQUISITION DE 1er EQUIPEMENT ET MATERIEL

Après analyse des devis,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

RETIENT la proposition d'un montant HT de 7 415.37 € de l'entreprise ALLIANCE FROID CUISINE de Rennes pour le premier équipement de la Cantine Scolaire de filtres Tricot Inox, d'une cellule de refroidissement et d'un lave vaisselle à capot;

SOLLICITE, auprès de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine, la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux de l'année 2019 au taux maximum de 35% pour cette acquisition d'équipement et de matériel s'inscrivant dans l'extension et la rénovation de la Cantine Scolaire.

INFORMATIQUE MAIRIE

Après étude des devis,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

RETIENT la proposition d'un montant TTC de 2 449.67 € de l'entreprise DYNAMIPS de Pacé pour l'acquisition d'un CPL, d'un switch 16 ports Gigabit, le remplacement du serveur et du système de sauvegarde de la Mairie achetés en 2004

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2018 par une Décision Modificative.

PERSONNEL COMMUNAL – 1er SECOURS

Monsieur le Maire présente les devis établis pour une formation PSC1 agréée à destination des 10 agents communaux. Cette formation de 7 heures se déroulerait le 22 février 2019 .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **RETIENT** la proposition de l'UDSP35 d'un montant TTC de 500.00 € pour une formation PSC1 agréée des agents communaux.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2018 par une Décision Modificative.

REVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

En application de l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes doivent définir, après étude préalable, un zonage d'assainissement des eaux usées qui doit délimiter les zones d'assainissement collectif et les zones relevant de l'assainissement non collectif.

Le zonage est soumis à enquête publique avant d'être approuvé en dernier ressort par la collectivité. Les prescriptions résultant du zonage doivent être intégrées aux annexes sanitaires du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Le zonage d'assainissement des eaux usées de la Commune a été approuvé par délibération du Conseil Municipal du 13 septembre 1999.

La Communauté de Communes ayant lancé l'élaboration d'un PLUi, il convient de mettre en cohérence les deux documents et de réviser le zonage d'assainissement.

Vu la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;

Vu le décret n°2006-503 du 2 mai 2006 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionné aux articles L.2224-8 et suivants, D.2224-5-1, D.R.2224-6 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2224-10 ;

Vu la compétence de la Commune de Saint-Germain-sur-Ille jusqu'au 31 décembre 2019 en matière d'assainissement des eaux usées ;

Considérant que doit être mis en cohérence le plan de zonage d'assainissement des eaux usées de la Commune de Saint-Germain-sur-Ille et le projet de PLUi en cours d'élaboration par la Communauté de Communes Val d'Ille - Aubigné ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de lancer la révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la Commune de Saint-Germain-sur-Ille ;

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2018

COMPTE-RENDU REUNION DU 24 OCTOBRE 2018

Le compte-rendu de la précédente réunion de Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

AGGLOMERATION :

AMENAGEMENT ET PROJET DE ZONE 30

Suite aux travaux de la Commission « Voirie » du 6 novembre dernier venant finaliser la première étude réalisée en février 2018 avec l'Agence Routière, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement de la circulation dans l'agglomération comprenant :

- la limitation à 30 km/h du Cimetière à l'ancienne poste tout le long de l'axe départemental n°25 traversant le bourg, en accompagnement de la réhabilitation des priorités à droite sur la totalité de ce trajet ;
- la pose de panneaux clignotants amont et aval signalant le groupe scolaire ;
- la création d'un trottoir le long du mur de l'école afin de sécuriser le cheminement piéton à cet endroit et de permettre la sortie des enfants à droite du véhicule.

Ces aménagements feront l'objet d'un arbitrage au prochain Conseil Municipal en veillant à ne pas créer de zones accidentogènes.

SUITE PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2018

AGENDA ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (Ad'AP)

Monsieur le 1er Adjoint au Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet d'Agenda Accessibilité Programmé réalisé par Mme JALOUIN, Mme MARGUERITTE et M. BARON soutenus par l'association ECTI.

Ce projet est l'aboutissement du processus suivant débuté en mars 2018:

- Diagnostic des non-conformités des différents ERP et IOP en fonction des nouvelles normes de 2014;
- Évaluation financière des travaux induits;
- Élaboration de la stratégie patrimoniale;
- Programmation de l'Ad'AP;
- Rédaction des dossiers de l'Ad'AP;
- Finalisation de l'Ad'AP et dépôt

Ce projet d'Ad'AP s'inscrit dans la loi du 11 février 2005 qui prévoyait la mise en accessibilité de tous les établissements et installations recevant du public pour le 01 janvier 2015.

L'ADAP correspond à un engagement de procéder aux travaux dans un délai déterminé et limité. Ce document permet de planifier sur une période de trois ans les travaux à réaliser pour rendre les ERP et IOP accessibles à partir du document présenté en tableau annexe. Il sera déposé et instruit par le Préfet.

Ainsi la commune de Saint-Germain-sur-Ille a élaboré son Ad'AP sur 3 ans pour tous ses ERP et IOP communaux, comportant notamment le phasage et le coût annuel des actions projetées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

COUT TOTAL TTC	Travaux réalisés en 2018	2019	2020	2021	Chiffage des demandes de dérogation
79 165 €	1 020 €	14 425 €	14 150 €	9 750 €	40 000 €

APPROUVE l'Agenda d'Accessibilité Programmée tel que présenté pour mettre en conformité les ERP et IOP de la commune

AUTORISE le Maire à signer et déposer la demande d'Ad'AP auprès du Préfet.

REVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT – PLUI

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2018/89, le Conseil Municipal a approuvé la révision du zonage d'assainissement des eaux usées du 13 septembre 1999 afin de le mettre en cohérence avec le projet de PLUI. Il rappelle qu'en application de l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes doivent définir, après étude préalable, un zonage d'assainissement des eaux usées qui doit délimiter les zones d'assainissement collectif et les zones relevant de l'assainissement non collectif. Les prescriptions résultant du zonage devront être intégrées aux annexes sanitaires du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de notice de révision du zonage d'assainissement qui présente :

- les contraintes environnementales ;
- l'assainissement des zones périphériques du bourg ;
- les zones à urbaniser ;
- les services publics d'assainissement

La conclusion de cette notice est l'élaboration d'une nouvelle carte de zonage de l'assainissement des eaux usées. Cette notice et la carte associée seront donc soumises à enquête publique pour approbation du nouveau zonage d'assainissement. Ce zonage fera l'objet d'une délibération du Conseil Municipal après rédaction du rapport du commissaire enquêteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **VALIDE** la notice de révision de zonage d'assainissement telle qu'annexée à la présente délibération;

VALIDE le projet de plan de zonage faisant figurer les zones en assainissement collectif existant, en assainissement collectif futur et en assainissement non-collectif;

PRECISE que préalablement à la mise en enquête publique, ces documents seront transmis à la DREAL Bretagne (AE) qui décidera de l'opportunité de réaliser une évaluation environnementale;

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à une mise en enquête publique conjointe avec le PLUI.

PERSONNEL COMMUNAL

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 29 octobre 2018

Considérant la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe permanent à temps non complet en raison du changement de poste de la titulaire qui assure depuis le 05 novembre dernier les fonctions de Cuisinière ;

Après avoir entendu Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE la suppression, à compter du 1^{er} décembre 2018, d'un emploi permanent d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe à temps non complet à raison de 28.68 heures hebdomadaires annualisées ;

DÉCIDE la création, à compter du 1^{er} décembre 2018, d'un emploi permanent d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe à temps non complet à raison de 33.33 heures hebdomadaires annualisées ;

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget.

INFORMATIQUE ECOLE

REPLACEMENT ORDINATEURS ET VIDEOPROJECTEUR

Après étude des devis,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

RETIENT la proposition d'un montant TTC de 2 539.50 € de l'entreprise LOTUS INFORMATIQUE de Saint-Aubin-d'Aubigné pour l'acquisition d'un vidéoprojecteur, d'un écran de projection, d'un support plafond universel et de 6 ordinateurs.

BUDGET « LOTISSEMENT LES FOUILLAIS »

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de clôturer le Budget « Lotissement Les Fouillais » dont les opérations sont achevées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACTE la fin des opérations du Budget « Lotissement Les Fouillais » sur l'exercice 2018 ;

DÉCIDE de procéder à la clôture du Budget « Lotissement Les Fouillais » au 31 décembre 2018 ;

DÉCIDE de transférer l'excédent d'un montant de 297 220.53 € du Budget « Lotissement Les Fouillais » sur le Budget Communal 2018.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35

GROUPEMENT DE COMMANDES D'ÉNERGIE

Conformément à ses statuts, le Syndicat Départemental d'Énergie 35 est habilité à être coordonnateur de groupements de commandes.

Pour répondre à de nouveaux besoins et dans l'optique de poursuivre l'optimisation de la commande publique, le comité syndical du SDE35, réuni le 16 octobre 2018, a décidé de dissoudre le groupement existant et de créer un nouveau groupement de commandes « Énergie » permettant à la fois l'achat d'électricité et de gaz.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE l'adhésion de commune de SAINT-GERMAIN-SUR-ILLE au groupement de commandes de fourniture d'énergie ;

ACCEPTÉ les termes de la convention constitutive du groupement de commandes de fourniture d'énergie, annexée à la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de groupement ;

AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer les marchés et accords-cadres issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de SAINT-GERMAIN-SUR-ILLE.

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017

Il est présenté au Conseil Municipal le rapport annuel d'activités 2017 du

- Syndicat Départemental d'Énergie 35 ;
- SMICTOM des Forêts

INFORMATIONS COMMUNALES

BIBLIOTHÈQUE

NOUVEAUTÉS

La bibliothèque vous propose des nouveaux romans :



Que vous pourrez retrouver sur

<http://saint-germain-sur-ille.fr/bibliotheque/nouveautes/>

PETITE ENFANCE



Avec la présence de Dormette

Les à la bibliothèque de Saint Germain sur Ile.



Mardi 29 janvier de 09H30 à 10H30

Avec leur papa, leur maman, leur nounou, les enfants de moins de 3 ans sont accueillis à la bibliothèque

ÉLAGAGE

Vous êtes propriétaire ou occupant du terrain à élaguer, il est de votre responsabilité de prendre en charge l'élagage. Vous pouvez réaliser vous-même l'élagage ou faire appel à une entreprise agréée de votre choix et à vos frais, après un contact préalable avec ENEDIS via Déclaration de projet de Travaux - Déclaration d'Intention de Commencement de travaux) sur www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr

Important :

En cas de chute d'arbre sur la ligne électrique, le propriétaire ou le locataire, est responsable des dommages causés sur la ligne. ENEDIS demandera donc la réparation des préjudices subis.

L'élagage doit être réalisé en augmentant d'au moins un mètre les distances prévues à la construction des lignes (norme NFC 11-201).

Les microcoupures que nous subissons résultent de cette absence d'élagage!

ACCESSIBILITÉ : LA COMMUNE SE MET AUX NORMES

Afin de faciliter la vie des personnes handicapées, près de 40 000 € vont être consacrés à l'aménagement des établissements et installations recevant du public. Validé par le Conseil Municipal du 20/11/2018, l'Agenda d'accessibilité programmé (Ad'Ap) va se déployer sur les 3 années à venir. En fin de semaine dernière, la Municipalité accueillait l'association ECTI (Entreprises, collectivités territoriales et insertion), venue remettre le dossier de programmation.

VŒUX DU MAIRE
SAMEDI 05 JANVIER 2019 A 18 HEURES 30
A LA SALLE DES SPORTS
(ACCUEIL DES NOUVEAUX GERMINOIS À 18H00)

SITE INTERNET

Pensez à consulter le site internet de la Commune de Saint-Germain-sur-Ille sur:



www.stgi.fr

ou

www.saint-germain-sur-ille.fr

RAPPEL: STOP AUX DEJECTIONS CANINES !

Encore trop de propriétaires de chien n'ont pas le réflexe de ramasser les déjections de leur animal. Nous les invitons à respecter le domaine public et les autres Germinois en conservant un espace agréable pour tous... **sous peine d'amende d'un montant de 68 € !**



SMICTOM DES FORETS

Informations sur la collecte des déchets en période de fêtes de fin d'année

Les collectes qui ont habituellement lieu les lundis sont maintenues les 24 et 31 décembre 2018 : elles seront en revanche avancées de quelques heures. Les usagers sont invités à sortir leurs bacs ou sacs jaunes la veille au soir.

Décalage de collecte les semaines du 25 décembre et 1^{er} janvier : comme à l'habitude lorsque la semaine comporte un jour férié, les collectes sont décalées d'une journée jusqu'au samedi.

HORAIRES DES DÉCHÈTERIES DU SMICTOM DES FORÊTS

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
LA BOUËYÈRE (RUE SAINT-MARTIN)	14h-17h*			Au 1er janvier 2019 9h-12h 14h-17h*	9h-12h 14h-17h*	9h-12h 14h-17h*
LIFFRÉ (ZA DE BEAUGÉ)	9h-12h 14h-17h*	9h-12h 14h-17h*	9h-12h 14h-17h*		9h-12h 14h-17h*	9h-12h 14h-17h*
MELESSE (ROUTE DES GUIMONDIÈRES)	14h-17h*	9h-12h 14h-17h*	9h-12h 14h-17h*		9h-12h 14h-17h*	9h-12h 14h-17h*
SAINTE-AUBIN-D'AUBIGNÉ (LE BOIS DE CHINSEVE)	14h-17h*		9h-12h 14h-17h*	9h-12h 14h-17h*	9h-12h 14h-17h*	9h-12h 14h-17h*

■ OUVERT
 ■ FERMÉ

* FERMETURE À 18H EN HORAIRES D'ÉTÉ
 FERMETURE LES DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS

RETROUVEZ VOTRE EPICERIE SUR LA PAGE FACEBOOK « EPICERIE ST GERMAIN »

Chers Clients,
 Votre Epicerie sera ouverte

Lundi 24 décembre de 8h.30 à 16h00
Mardi 25 décembre de 8h.30 à 11h00

 Fermeture pour congés
 Du 26 décembre au 02 janvier inclus

 « Joyeuses Fêtes de fin d'année »

EN DIRECT DU VAL D'ILLE – AUBIGNÉ



VALORISER PARTAGES Val d'ille Aubigné

compagnons BÂTISSEURS BRETAGNE

BRICOBUS

Vous habitez la Communauté de Communes du Val d'ille-Aubigné. Le Bricobus vous accompagne dans vos projets () :*

- Conseil technique
- Prêt d'outillage
- Chantier participatif
- Travaux d'urgence
- Atelier Bricolage

BRICOBUS compagnons BÂTISSEURS BRETAGNE Chantier itinérant et solidaire

Contactez-nous :

Compagnons Bâtitseurs Bretagne

François Salmon : 06.80.88.05.52 -
f.salmon@compagnonsbatisseurs.eu
22 rue de la Donelière 35000 RENNES Tél

(*) sous conditions de ressources



LE GROUPE DE PÉDAGOGIE ET D'ANIMATION SOCIALE (GPAS) est une association à destination des jeunes de 12 à 18 ans qui habitent le Val d'ille Aubigné.

Le dispositif n'a pas de local : Marie, Diane et Adeline sillonnent le territoire (en voiture, à vélo, à pied) pour se faire connaître en allant à la rencontre des jeunes sur leur commune mais aussi dans les différents collèges.



Dans un premier temps, il s'agit de leur proposer une activité sur leur commune qui sera gratuite et sans adhésion. Ensuite s'ils le souhaitent ils pourront adhérer et participer aux activités de découverte et aux projets qui se font en petit groupe.

Les sorties proposées sont des invitations

à partir à la découverte d'univers que les jeunes connaissent peu ou pas. Ainsi en groupe de 4 à 6 jeunes accompagnés d'un pédagogue, ils explorent et s'initient à des activités culturelles, sportives, professionnelles avec un accent mis sur la rencontre et l'envers du décor. Etre bénévole sur un festival, aller participer à un entraînement de boxe, rencontrer un créateur de jeux vidéo sont autant de découvertes possibles et beaucoup d'autres sont à imaginer en fonction des envies des jeunes.



Des séjours sont également organisés en Bretagne, en France mais aussi à l'étranger (pour les 15/18 ans) dans le cadre d'échanges européens.

L'adhésion se fait au domicile des familles et coûte 2€, les activités coûtent 1€50.

Voici un exemple de projets réalisés ces derniers mois : (photos illustrant cet article)

- Fabrication d'un bateau en carton
- Visite du Roazhon Park
- Interview à la radio Canal B pour la présentation du projet « Pommes d'Ados »

Vous pouvez nous contacter au : 06 89 25 55 05

ou gpasvaldille@free.fr

ÉHOP SOLIDAIRES recrute de nouveaux automobilistes prêts à covoiturer

Pour que l'accès à la mobilité ne soit plus un frein, l'association rennaise Éhop a développé en 2015 un service dédié au **covoiturage solidaire**. Aujourd'hui, la précarité énergétique touche l'ensemble des acteurs de l'économie bretonne, fragilisant certains qui renoncent à une proposition d'emploi ou de formation faute de voiture ou de permis. Certaines entreprises peinent à recruter sur des horaires atypiques ou connaissent des fluctuations de présentisme par manque de mobilité de leurs salariés. Devenir covoitureur solidaire, c'est être prêt à partager sa voiture avec des personnes sur des trajets réguliers vers les bassins d'emplois. Éhop solidaires a besoin de vous !

Vous souhaitez rejoindre le réseau de covoitureurs solidaires ?

Rendez-vous sur www.ouestgo.fr pour créer votre fiche et cocher la case « être covoitureur solidaire exclusif ». Vous serez ensuite contacté par l'équipe éhop par téléphone ou SMS 1 à 3 fois par année pour aider une personne à se rendre à son travail ou à sa formation.

+ d'infos sur



<http://ehopcovoiturons-nous.fr/ehop-solidaires-le-projet>

INFORMATIONS GÉNÉRALES

PRÉLEVEMENT A LA SOURCE

Si vous avez des questions, un seul réflexe : impots.gouv.fr

Pour vous permettre de piloter votre prélèvement à la source, vous disposez d'un outil dédié accessible sur votre espace personnel sur impots.gouv.fr. Vous pourrez à tout moment y modifier votre taux, signaler un changement de vos revenus ou une évolution de votre situation personnelle, suspendre le prélèvement d'un acompte et suivre en temps réel les prélèvements réalisés.

Des informations complémentaires sur le prélèvement à la source sont disponibles sur le site :

prelevementalasource.gouv.fr

Si vous avez des questions, vous pourrez contacter la plateforme téléphonique dédiée au prélèvement à la source au 0 811 368 368. Cet appel sera gratuit à compter du 1^{er} janvier 2019.

Attention !

Il est conseillé à chaque membre d'un foyer fiscal de créer son propre compte sur le site [impôts.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) avec si possible sa propre adresse de messagerie.

Ainsi, vous êtes individuellement « le pilote » dans le choix de vos options.



LE CHÈQUE ÉNERGIE

Utilisez votre chèque énergie dès maintenant

L'ÉTAT ACCOMPAGNE LES MÉNAGES À REVENUS MODESTES POUR PAYER LEURS FACTURES D'ÉNERGIE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

www.chequeenergie.gouv.fr

VIE DES ASSOCIATIONS

UNC

L'UNC a invité les enfants des écoles pour célébrer le centenaire de la fin guerre 1914/1918. Ils furent accueillis par 6 associations d'anciens combattants, leurs drapeaux et celui de l'ordre National du Mérite. Sonnerie et appel des morts, minute de silence, les enfants et leurs enseignants ont interprété le Chanson de CRAONNE avec toute leur énergie mais chargé d'émotion.

Nous clôturons par la remise du diplôme de la citoyenneté à la classe de CM2, pour les travaux de mémoires réalisés depuis 4 années ; Un grand merci à Mme JAFFRENNOU et ses collègues enseignants.

Ensuite les enfants se retrouvent salle du conseil municipal pour la lecture du courrier des poilus à leurs proches et la visite de l'exposition ; Les AS de la Grande Guerre.

Chaleureux remerciements à tous pour ce moment d'hommage aux 27 poilus Germinois.



Les Germinois se sont rassemblés le 11 novembre pour le centenaire de la grande guerre autour du monument aux morts. La cérémonie s'ouvre par la sonnerie aux morts et l'appel des morts suivi du dépôt de la gerbe et de la minute de silence ; les enfants chantent la

chanson de Craonne accompagnés par l'artiste Catherine DARGENT et Lucien ROFFIDAL à l'accordéon. M. le Maire fait la lecture du message du Président de la République « ce centenaire doit aussi être un message de PAIX », suivi du chant « LA BUTTE ROUGE ». Le message de l'UNC relate les horribles conditions de vie des Poilus. Pour clôturer les chansons sont entonnées par tous : (la croisade des enfants), la Marseillaise et un message de PAIX l'Hymne Européen accompagné par Catherine et Lucien que je remercie chaleureusement pour la tonalité donnée à cet hommage du centenaire de la guerre 1914/1918.

Remerciements à toutes et à tous pour cette cérémonie de la mémoire et du souvenir suivi de verre de l'amitié.



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS (disponible sur www.stgi.fr)

JANVIER 2019

Samedi 05 à 18h30: Vœux du Maire

Samedi 12 à 14h30: AG Club des Retraités (Salle Communale)

Vendredi 18 à 19h30: Spectacle résidence OCUS

Du 08.01 au 7.02: Exposition PLUI - Mairie

FEP - SPORTS COLLECTIFS

Le FEP a ouvert un créneau de sports collectifs en salle, ouvert aux grands ados et aux adultes.

Les séances ont lieu le jeudi soir à partir de 20h30 à la salle des sports.

Si l'envie te prends de venir passer un moment de loisir et de détente, tu seras bienvenu...

Contact au 0686189551 ou directement à la Salle des Sports.

COMPAGNIE OCUS

Vendredi 18 janvier 2019 - Soirée à partir de 19h30

Dancing de La Touchette à St Germain-sur-Ille

Sortie de résidence

Pouce, un oiseau passe

Théâtre-récit

de Patrice Le Saëc, écrit et mit en scène avec Joël Jouanneau à partir de 15 ans / 40 min

Né en Bretagne, dans un milieu ouvrier, Patrice Le Saëc a vécu à Paris dans un environnement intellectuel et artistique. Mais en juin 2015, quand son appartement prend feu, il se retrouve seul dans les décombres, face à lui-même. Deux années d'errance suivent alors. Elles le conduisent à rencontrer des personnes contraintes à l'exil et à rouvrir les yeux sur nos existences. Finalement, peut-être sommes-nous tous de simples oiseaux de passage ?

La représentation sera prolongée par des échanges autour des migrations avec l'association Anime et Tisse... et par un bal !



Anime et Tisse est une association d'Éducation Populaire visant l'émancipation de chacun par le biais de la défense de ses droits, la lutte contre les inégalités et les discriminations.

Soirée prix libre au profit d'une association qui accompagne les migrants.

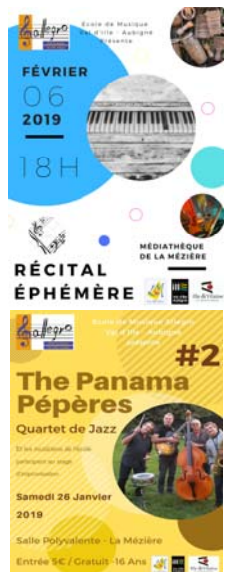
Petite restauration sur place

Contact : contact@compagnie-ocus.com

ALLEGRO

Allegro est une école de musique associative intercommunale dynamique qui intervient sur le territoire du Val d'Ille - Aubigné. Nous proposons une formation musicale aux enfants à partir de 4 ans, ados et adultes, musiciens débutants ou confirmés. Avec 27 professeurs de musique enseignant 23 instruments et animant 8 ensembles musicaux, tout le monde peut prendre plaisir à pratiquer la musique à Allegro !

Pour en savoir plus,
nous vous invitons à consulter notre site
<https://www.ecole-allegro.fr/>.



AVIS AUX ASSOCIATIONS

Sortie du prochain Bulletin le 01er mars 2019
Merci de transmettre vos infos pour le 15 février.